



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXE 3 : ATTESTATION DE STAGE

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil. Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire. Elle conservée dans l'entreprise et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil)

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) : Fonction :

Prénom : Nom :

Classe : Date de naissance :

scolarisé dans l'établissement ci-après :

Nom : Lycée Augustin Hébert

Adresse : 20, Rue Duguesclin BP 74053 27040 ÉVREUX CÉDEX

Représenté par : Monsieur GACOUIN en qualité de chef d'établissement

Convention prévue dans notre entreprise / organisme

du au (nombre de jours prévus :))

Nombre éventuel de journées d'absences constatées : jours

Soit une présence effective totale de : (en nombre de jours)

Il/elle a réalisé les activités et mobilisé les compétences suivantes : voir livret de PFMP

Activités réalisées	Compétences mobilisées

Gratification versée par l'entreprise ou la structure d'accueil au stagiaire le cas échéant : €

Fait à , le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil